

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CASTIRLA
Séance du 17 Juillet 2025**

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont Pris part À la Délibération
11	11	09
Date de convocation		Présents : TOMASINI Jacques-André, LESCHI Damien, TOMASINI Pierre-Paul, ANTONELLI Dorothée, Denis GRIMALDI D'ESDRA, OLIVA Eugène, Jean-Luc SIMONI, LUSINCHI Aimée
09 juillet 2025		

Date de convocation	Absents : ROSSI Antoine, SIMONI Simon Jean Représentés : Christelle TOMASI.
09 juillet 2025	

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; M LESCHI Damien ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions de secrétaire, qu'elle a acceptées.

DCM-2025-07-96 AVIS SUR L'EXTENSION DU PERIMETRE ZONE NATURA 2000

Monsieur le Maire expose les enjeux et intérêts de Natura 2000. Pour rappel Il s'agit d'un dispositif européen visant à une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines.

Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne. La liste précise de ces habitats et espèces est annexée à la directive européenne oiseaux et à la directive européenne habitats-faune-flore. Concernant la zone Natura 2000 FR FR9412002 « Haute vallée de la Scala di Santa Regina » il s'agit d'une Zone de Protection Spéciale qui s'étend sur 499 ha, répartis actuellement sur la seule commune de Corscia, classée annexée à la directive européenne oiseaux en faveur du gypaète barbu.

Monsieur le Maire explique que le risque d'extinction de la population de Gypaète barbu en Corse est très élevé notamment en raison de son très faible effectif, de sa très faible diversité génétique et de l'absence de renouvellement de la population. Alors qu'il y avait 10 couples en 2008, seuls 4-5 couples ont été recensés en 2024.

Il rappelle également que Natura 2000 contribue à sauver cette espèce sur l'île et que compte tenu des derniers suivis scientifiques, il apparaît que l'existence de nouveaux nids a été mis en évidence hors ZPS et que par conséquent et dans un souci de préservation et conservation de l'espèce, il apparaît opportun d'étendre le périmètre sur ces zones nouvelles.

Suite aux avis d'experts et notamment du SMPNRC, il est proposé d'étendre le périmètre de la FR9412002 « Haute vallée de la Scala di Santa Regina » de 1 667, 6 ha supplémentaires répartis sur les communes de Corscia et Castirla. (Cf cartographie en annexe).

Sur la base de ces éléments, le maire propose de donner un avis favorable concernant ce projet d'extension de la zone Natura 2000 permettant d'accroître la superficie des zones bénéficiant de mesures de préservation de la biodiversité sur le territoire de la commune.

Toutefois, M le Maire précise également que la municipalité se réserve le droit de revenir sur cet avis et ce classement si ce dispositif venait à représenter un handicap à son développement.

Le conseil municipal ouï Monsieur le maire et après en avoir délibéré décide par :

VOTE

09 voix pour
00 voix contre
00 abstention

D'accepter la proposition de Monsieur le Maire

Ainsi, fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire
Jacques-André TOMASINI